



Veille sur le numérique et les start-ups

Irlande - Royaume-Uni

© DG Trésor

13 juillet 2018

Sommaire :

TIC/NUMERIQUE :

1/ Irlande :

- La Commissaire irlandaise à la protection des données a reçu plus de 1 300 plaintes liées à la mise en œuvre du RGPD
- L'Irlande, une terre fertile pour les data centres

2/ Royaume-Uni :

- La blockchain pourra-t-elle fluidifier les procédures douanières ?
- Michel Barnier balaie les espoirs britanniques de garder un rôle fondateur dans l'élaboration des stratégies européennes de protection des données

START-UPS :

1/ Irlande :

- La French Tech de Dublin se rassemble pour la deuxième édition du French FinTech Tour
- Entreprise Ireland lance un nouveau fonds de 500 000 € pour les start-up du secteur maritime et de l'AgroTech

2/ Royaume-Uni :

- Le Royaume-Uni annonce un nouveau visa pour les entrepreneurs
- Uber à nouveau autorisé à rouler dans la capitale britannique

TIC/NUMERIQUE

1/ Irlande :

La Commissaire irlandaise à la protection des données a reçu plus de 1 300 plaintes liées à la mise en œuvre du RGPD

Avec la présence sur son sol de nombreux sièges sociaux d'entreprises du numérique, l'Irlande est particulièrement concernée par le RGPD. Plus de 1 300 plaintes ont été déposées auprès de la Commission de protection des données irlandaise (*DPC*) depuis l'introduction de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), le 25 mai dernier. 60 infractions constituant des violations de données personnelles par des entreprises ont été détectées et la *DPC* a indiqué que 10 cas sont actuellement sous le coup d'une enquête. Ces cas concernent à la fois des organisations irlandaises et des multinationales comme les GAFAM.

Depuis le 25 mai la *DPC* irlandaise a été informée de 3 cas par d'autres autorités de protection des données de l'UE dans le cadre du nouveau mécanisme de coopération « *one stop shop* ». La *DPC* a notamment estimé que Yahoo s'était rendu coupable d'une violation de données ayant affecté 500 millions de personnes dans le monde, dont 39 millions de citoyens européens. Il s'agit là de la plus importante violation de données personnelles qui ait jamais été examinée par la *DPC*. Cependant, les faits ayant eu lieu en 2014, soit avant la mise en place du RGPD, la *DPC* n'est pas en mesure d'infliger une sanction financière au groupe américain.



L'Irlande, une terre fertile pour les data centres

Le nombre de data centres en Irlande ne cesse d'augmenter. Facebook prévoit, en effet, d'étendre son offre de data centres dans le pays, après avoir finalisé son dernier projet en 2016, d'une valeur de 200 M€ sur une surface de plus de 800 000 m². Le projet avait généré environ 600 emplois dans le secteur de la construction. A présent, Facebook prévoit d'investir 300 M€ dans deux nouveaux data centres adjacents au premier. Les bâtiments s'étendront sur plus de 57 000 m² et leur construction pourrait donner lieu à la création de quelque 1 400 emplois. Amazon cherche également à agrandir ses capacités de stockage de données en Irlande, avec un plan pour la construction d'un nouveau data centre à Dublin, en plus de celui déjà construit en 2014. La création de ces nombreux data centres n'est pas sans poser problème comme en témoigne le renoncement d'Apple en mai dernier à son projet, annoncé en 2015 de construction d'un nouveau site dans le comté de Galway. Ce projet qui devait représenter un investissement de 850 M€ ne verra pas le jour à cause des nombreux recours dont il a été l'objet et de la longueur de la procédure judiciaire. Apple a finalement opté pour le Danemark.

2/ Royaume-Uni

La blockchain pourra-t-elle fluidifier les procédures douanières ?

La chambre de commerce du sud-ouest britannique, Business West, vient de réaliser une transaction via blockchain dont elle espère qu'elle permettra, à terme, de faciliter considérablement les échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'international, après sa sortie de l'Union douanière européenne. A ce jour, Business West émet entre 30 000 et 40 000 certificats d'attestation d'origine par an et ce nombre risque de décupler à la fin de la période de transition. Passer par la technologie de la blockchain serait un moyen plus efficace et plus sécurisé de procéder, car s'il est possible de falsifier un document, il n'est pas possible de modifier une transaction réalisée via cette technologie. Néanmoins, de nombreux obstacles sont encore à surmonter : au-delà du changement de mentalité, il faudrait notamment que les chambres de commerce numérisent leurs procédures ce qui devrait prendre un certain temps. Par ailleurs le HMRC – pour Her Majesty's Revenue and Customs – travaille d'arrache-pied à la présentation d'un nouveau système douanier avant que le Brexit n'arrive et la blockchain ne semble pas en faire partie.

Michel Barnier balaie les espoirs britanniques de garder un rôle fondateur dans l'élaboration des stratégies européennes de protection des données

Alors que le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur dans l'ensemble de l'Union Européenne, le cadre de la relation future entre le Royaume-Uni et l'UE sur le sujet de la protection des données se précise peu à peu, à la défaveur des Britanniques. Il y a quelques mois, bien que Theresa May ait annoncé que son pays sortirait du Marché Unique Numérique, elle avait garanti que le Royaume-Uni s'engagerait à garder les mêmes standards de protection des données que ceux de l'Union Européenne, lui permettant ainsi de signer un accord d'adéquation avec l'UE, à l'instar de quelques autres pays-tiers dont la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay ou encore la Suisse. Il y a quelques semaines, le gouvernement britannique a annoncé son souhait d'aller au-delà d'un accord d'adéquation avec l'UE et d'établir un nouveau modèle de coopération qui illustrerait la relation unique du RU avec l'UE. Au cœur des demandes britanniques : le fait que l'ICO (Information Commissioner's Office), régulateur britannique des données puisse garder un rôle important au sein du Comité Européen de la Protection des Données (CEPD) et que les entreprises britanniques puissent bénéficier du guichet unique européen (one stop shop), facilitant ainsi les échanges commerciaux et la résolution des litiges au sein de l'UE. Mais Michel Barnier, lors d'un discours au 28ème Congrès de la Fédération Internationale du Droit Européen, a rejeté ces nouvelles propositions confirmant qu'un accord d'adéquation était la seule option possible et qu'il ne serait en aucun cas dans l'intérêt de l'UE de partager ses stratégies dans le domaine de la protection des données et de l'intelligence artificielle.



START-UPS

1/ Irlande :

La French Tech de Dublin se rassemble pour la deuxième édition du French FinTech Tour

Pour sa deuxième édition, le French FinTech Tour a fait escale à Dublin les 4 et 5 juillet derniers, après une première étape à Londres. C'était l'occasion pour les 11 start-ups françaises participantes de découvrir la vitalité du marché irlandais dans le secteur du numérique et de rencontrer des acteurs variés de la place dublinoise : banques, VCs, assureurs, etc. Les start-ups ont pu profiter d'une réception à la Résidence de France pour *pitcher* devant une cinquantaine d'acteurs de l'écosystème fintech irlandais. Le 5 juillet, Business France a organisé une journée complète de rencontres d'affaires dans les locaux de l'entreprise LinkedIn, l'un des sponsors de l'événement avec Murex et Stripe. Dans la soirée les start-ups ont de nouveau *pitché* devant environ 80 personnes de la communauté French Tech de Dublin dans le cadre d'un *Meet-up* au Liquors Room, un bar branché de la capitale irlandaise.

Enterprise Ireland lance un fonds de 500 000€ pour les start-ups du secteur maritime et de l'AgroTech

Enterprise Ireland, l'agence gouvernementale en charge du développement des entreprises irlandaises à l'international, vient de lancer un nouveau fonds doté de 500 k € à destination des entrepreneurs dans les secteurs de l'AgroTech ou des activités maritimes (entendues au sens large, allant des technologies liées aux installations portuaires à celles liées à la pêche). Le but est de soutenir le démarrage des start-ups à fort potentiel dans ces secteurs cruciaux pour l'économie irlandaise. Les candidatures doivent être soumises avant le 24 juillet. Chaque projet sélectionné pourra se voir attribuer jusqu'à 50 000 €. Ce fonds s'inscrit dans la stratégie globale d'*Enterprise Ireland* visant à accroître, d'ici trois ans, le nombre de start-ups employant plus de 10 personnes et réalisant plus d'1 M€ de chiffre d'affaires à l'export.

2/ Royaume-Uni

Le Royaume-Uni annonce un nouveau visa pour les entrepreneurs

Alors que le Financial Times a révélé récemment que les demandes de 1 946 professionnels des nouvelles technologies non originaires de l'UE avaient été rejetées, le gouvernement a saisi l'occasion de la London Tech Week pour présenter un nouveau visa pour les entrepreneurs. Ce nouveau visa qui devrait entrer en vigueur l'an prochain permettra de soutenir le développement de l'économie numérique qui est fortement dépendante de la main d'œuvre étrangère (1/3 des employés du numérique à Londres sont étrangers). Avec cette nouvelle annonce, le Royaume-Uni tente de maintenir son statut de leader européen de l'innovation alors que les autres capitales voisines, à l'instar de Paris et Berlin, sont en train de rendre leurs écosystèmes plus attractifs.

Uber à nouveau autorisé à rouler dans la capitale britannique

Si Emma Arbuthnot, la juge en charge de cette affaire, a confirmé que la décision prise par TfL (Transport for London) de ne pas renouveler la licence d'Uber en septembre dernier était la bonne décision, elle vient néanmoins de lui accorder la permission de proposer à nouveau ses services dans la ville de Londres. Uber dispose de 15 mois « de probation » selon les mots du Maire de Londres et sera soumis à des audits réguliers. Pour témoigner de sa bonne volonté, Uber a déjà mis en place une série de changements et notamment une meilleure communication avec les services de police pour être plus réactif en cas d'agression. Pour Uber, cette victoire était essentielle : Londres est son plus gros marché en Europe et la société a perdu d'importantes batailles en Asie.



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Dublin (adresser les demandes à jillian.harpur@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteurs : Jillian HARPUR, Louis AUVIGNE, Marion PARADISI-COULOUMA, Victoria JOHNSTON

Service Économique de Dublin (en collaboration avec le service économique régional de Londres)

Adresse : 66 Fitzwilliam Lane

Dublin2 - Ireland

Rédigé par : J. HARPUR, L. AUVIGNE, V. JOHNSTON

Revu par : Marion Paradisi-Coulouma

Version du 13/07/2018